

Département des Affaires Juridiques
Décision : DAJ2024-575

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le code de la recherche ;

**Vu le code général de la fonction publique
et ses textes d'application ;**

Vu le code de procédure pénale ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié
relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié
relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2024-125 du 1^{er} janvier 2024
relative aux rôles et compétences des délégués régionaux ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2024-154 du 1^{er} mars 2024
accordant délégation de pouvoirs aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DAJ2025-74 du 1^{er} janvier 2025
relative aux délégations régionales de l'Institut national de la santé et de recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2024-129 du 1^{er} janvier 2024
nommant Monsieur Frédéric DELALEU délégué régional et ordonnateur secondaire de la
délégation régionale Grand Ouest de l'Inserm ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2024-233 du 1^{er} avril 2024
accordant délégation de signature à Monsieur Frédéric DELALEU délégué régional et
ordonnateur secondaire de la délégation régionale Grand Ouest de l'Inserm ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2024-574 du 6 mai 2024
accordant délégation de signature à Madame Marie DEMATHIEU adjointe au délégué régional
de la délégation régionale Grand Ouest de l'Inserm ;

DECIDE :

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric DELALEU, délégué régional et ordonnateur secondaire de la délégation régionale Grand Ouest de l'Inserm, et de Madame Marie DEMATHIEU, adjointe au délégué régional de la délégation régionale Grand Ouest de l'Inserm, délégation permanente de signature est accordée à Madame Elodie

BATONNET, responsable des ressources humaines de la délégation régionale Grand Ouest de l'Inserm, afin de lui permettre de signer au nom du Président-directeur général de l'Inserm, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents nécessaires à la gestion individuelle des ressources humaines déconcentrée des personnels de la circonscription, tous statuts confondus, sur lesquels la délégation a autorité, dans les domaines suivants :

- le recrutement,
- la gestion des carrières et des situations administratives des personnels au sein de l'Institut,
- la gestion de la paie,
- la gestion des autorisations de cumul d'activités donnant lieu à une consultance dans le secteur privé ou à de la valorisation de la recherche,
- la gestion des fins de carrière et des cessations d'activité ainsi que l'attribution de l'éméritat.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 6 mai 2024 jusqu'au 5 mai 2026.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE
ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Didier SAMUEL